

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

## SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022

L' an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SÈVRES, dûment convoqué par arrêté du 30 novembre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 28 présents à la séance,

### PRÉSENTS :

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS, M. Olivier HUBERT, Mme Emilie BOZIO-MADE, M. Vincent DECOUX, Mme Assunta MESMIN, M. Pascal GIAFFERI, Mme Pascale PARPEX, M. Philippe HAZARD, M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Françoise RUSSO-MARIE, Mme Martine VAN WENT, M. Jacques VILLEMUR, Mme Marie SANCHO, Mme Louise BOMPAIRE, M. Franck-Eric MOREL, Mme Caroline BASTIDE, M. Christophe CHABOUD, Mme Nadia IDORANE, M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Thierno-B NDIAYE, M. Jean DUPLEX, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ, M. Luai JAFF, Mme Lucile GASBER-AAD, M. Denis MORON, M. Loïc LASSAGNE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

### AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

Mme Pascale FLAMANT donne procuration à M. Olivier HUBERT, Mme Muriel COHEN donne procuration à M. Grégoire de LA RONCIÈRE, M. Thomas PARDOUX donne procuration à Mme Marie SANCHO, Mme Chloé DUCHAUSSOY donne procuration à M. Jacques VILLEMUR, Mme Marlène DA SILVA donne procuration à Mme Nadia IDORANE, Mme Catherine CANDELIER donne procuration à Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ

### ÉTAIT EXCUSÉE :

Mme Dominique BLANCHET

Hôtel de Ville

54, Grande Rue  
BP 76

92311 Sèvres Cedex

☎ 01 41 14 10 10

☎ 01 75 19 41 20

✉ [mairie@ville-sevres.fr](mailto:mairie@ville-sevres.fr)

🌐 [www.sevres.fr](http://www.sevres.fr)

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Thierno-B NDIAYE a été désigné(e) secrétaire de séance.

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE :

1/2

20 DEC. 2022

Accusé de réception en préfecture  
092-219200722-20221215-2022-078-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2022  
Date de réception préfecture : 20/12/2022



## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 15 décembre 2022

DÉLIBÉRATION : Convention d'Intervention Foncière avec l'EPFIF sur un secteur situé avenue de la Division Leclerc, rue des Binelles et rue Jules Hetzel

N°2022/078

Le Conseil municipal,

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu le projet de convention d'intervention foncière entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, la commune de Sèvres, et l'Etablissement public territorial Grand Paris Seine Ouest,

Vu l'avis de la Commission de l'Urbanisme, des Travaux, de l'Habitat, de la Culture, du Développement Durable et Economique du 6 décembre 2022,

### DÉLIBÈRE :

ARTICLE UNIQUE.

Approuve le périmètre d'intervention confié à l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France et la convention d'intervention foncière entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, la commune de Sèvres et l'Etablissement public territorial Grand Paris Seine Ouest ainsi que ses annexes telles qu'annexées à la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents s'y rapportant.



POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,

Grégoire de LA RONCIÈRE.

Accusé de réception en préfecture :
Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :